

Paris, le mardi 21 novembre 2006

Circulaire : 038-06

Émetteur : Direction de la Formation Professionnelle

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Directeurs des Crfp de Rouen - Lyon - Bordeaux et du Sfr de Paris, Madame le Directeur de l'Urssaf de Paris, Monsieur le Directeur de la Cgss de la Réunion

Objet : INSPECTEURS DU RECOUVREMENT - 41ÈME PROMOTION

Madame, Monsieur le Directeur,

Pour faire suite à la lettre circulaire relative au lancement du dispositif Inspecteurs du Recouvrement - 41ème promotion, je vous adresse un dossier rappelant les modalités à mettre en œuvre aux différentes étapes du processus de recrutement.

Les épreuves orales débutant à compter du 27 novembre 2006, je vous demande de bien vouloir procéder à l'organisation de ces épreuves, en vous conformant aux directives ci-après, qui complètent les dispositions du Règlement général des actions de formation nationales de l'Ucanss.

A cet effet, vous trouverez dans le dossier joint, à partir de la page 10, les consignes relatives à l'organisation des épreuves d'oral collectif, l'organisation des entretiens individuels, et aux modalités de proclamation des résultats et de l'intégration du stagiaire en formation. Les modèles de PV à utiliser figurent en annexe 2.

Comptant sur votre collaboration pour mener à bien le recrutement de la 41ème promotion des Inspecteurs du Recouvrement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Yves Dellery

Directeur de la Formation Professionnelle

Document(s) annexe(s) :

- modalités de recrutement,
- annexe1,
- annexe2,